

| | | |
|--------------------------|------------------------|--|
| REPUBLIQUE FRANCAISE | ANNEE | Envoyé en préfecture le 01/03/2024 |
| DEPARTEMENT DU GERS | N° séance | Reçu en préfecture le 01/03/2024 |
| ARRONDISSEMENT DE CONDOM | N° délibération | Publié le 04/03/2024 |
| COMMUNE DE LECTOURE | Nomenclature « actes » | ID : 032-213202088-20240226-2024FEV26_040-DE |
| | | 8.2.4 |
| | | Enfance - famille |

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

11

Séance Publique ordinaire du **26 février 2024**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 16 février 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COLAS
M. Loïc DÉSANGLES
Mme Laurianne DUCASSÉ
Mme Françoise LACAPERRE
Mme Patricia MARROCQ
M. Joël VAN DEN BON

Ont donné procuration :

M. Loïc DÉSANGLES à Mme Muriel AVID
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
Mme Françoise LACAPERRE à M. Éric MATTIUSSI
Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC
M. Joël VAN DEN BON à M. Jean-Yves DELACOSTE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Frank GOBBATO

Objet : Proposition d'autorisation de signature des avenants aux conventions d'objectifs et de financement pour les ALSH périscolaire et extrascolaire de 2023 à 2025

RAPPORTEUR : Éric MATTIUSSI, Adjoint au Maire chargé du sport, de la jeunesse et de l'éducation.

Lors de sa séance en date du 25 octobre 2021, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une Convention Territoriale Globale socle (CTG) avec la CAF du Gers jusqu'en 2025.

Lors de sa séance en date du 13 avril 2022, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement correspondantes qui encadrent les modalités d'intervention et de versement des prestations de service « ALSH périscolaire » et « ALSH extrascolaire ».

La CAF du Gers propose de signer des avenants à ces conventions d'objectifs et de financement afin de modifier le taux du régime général à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025. Il passerait de 90 % à 92,28 %.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'autoriser la signature des avenants aux conventions d'objectifs et de financement pour les ALSH périscolaire et extrascolaire de 2023 à 2025 tel qu'ils sont annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Frank GOBBATO



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 1 MARS 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 1 MARS 2024